

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025****NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 16
- de votants 26

L'an deux mil vingt cinq

Le vingt-sept février

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

**OBJET****ACHAT DE L'IMMEUBLE  
APPARTENANT AUX CONSORTS  
MALAQUIN – CADASTRÉ SECTION  
AB N° 63 – 478 m<sup>2</sup> – 24 RUE JOLIOT  
CURIE À MAING**Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET B. MERESSE C. RIFF  
A. DEVEMY MP. THUILLET C. DESROUSSEUX H. DUMOULIN C.  
MERCIER H. LEDOUX G. MONTAY F. COQUELET V. PORQUET S.  
SPOTO C. GRAND I. PLOUVIEREtaient excusés : A. AIT BAHA D. RAMEZ A. MALABOEUF L.  
BLONDEAU JM. DELANNOY G. COLLET B. LE MAIGNENT L.  
PHILIPPE S. PIROTTE S. GLINEUR JC. REZIGA

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28/02/2025

Procurations respectives à : C. COLLET P. BAUDRIN C.  
DESROUSSEUX B. MERESSE C. MERCIER C. RIFF MP. THUILLET  
A. DEVEMY V. PORQUET H. LEDOUX

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 21/02/2025

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'achat de l'immeuble sis 24 rue Joliot Curie à Maing cadastré section AB n°63 d'une superficie de 478 m<sup>2</sup> aux consorts Malaquin pour la somme de 40 000 €, vente négociée de gré à gré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'achat de l'immeuble susmentionné.

Adopté à l'unanimité

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING le 28/02/2025

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

